

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2014**

\*\*\*

**L'an deux mil quatorze, le 12 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.**

**Date de convocation du Conseil municipal : le 5 mars 2014**

**ETAIENT PRESENTS :** Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Joëlle DUNAND, Madame Gonny OUANG, Monsieur Lionel BERGUERAND

**ABSENT EXCUSÉ :** Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Monsieur Christophe CHAMBOST

**SECRÉTAIRE :** Madame Joëlle DUNAND

Monsieur André DEVILLAZ a donné pouvoir à madame Joëlle DUNAND  
Monsieur Christophe CHAMBOST a donné pouvoir à monsieur Claude PICCOT

### **DELIBERATIONS**

#### **1. n°14/03/01 Approbation compte de gestion 2013**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude Piccot, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 pour le budget général et les budgets annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013

**2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **2. n°14/03/0 Approbation Compte administratif 2013**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	79 597.52			383 695.02		304 097.50
Opérations de l'exercice	909 076.50	795 202.75	1 221 914.43	1 315 032.11	2 130 990.93	2 110 234.86
<b>TOTAUX</b>	988 674.02	795 202.75	1 221 914.43	1 698 727.13	2 130 990.93	2 414 332.36
Résultats de clôture	193 471.27			476 812.70		283 341.43
Restes à réaliser	72 304.11	266 535.14			797 470.81	767 213.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 060 978.13	1 061 737.89	1 221 914.43	1 698 727.13	2 928 461.74	3 181 545.36
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		759.76		476 812.70		253 083.62

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT**

Résultats reportés		644 458.35				644 458.35
Opérations de l'exercice	1 148 221.02	707 149.59	247 693.44	261 806.05	1 395 914.46	968 955.64
<b>TOTAUX</b>	1 148 221.02	1 351 607.94	247 693.44	261 806.05	1 395 914.46	1 613 413.99
Résultats de clôture		203 386.92		14 112.61		217 499.53
Restes à réaliser	112 276.57	98 124.05			112 276.57	98 124.05
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 260 497.59	1 449 731.99	247 693.44	261 806.05	1 508 191.03	1 711 538.04
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		189 234.40		14 112.61		203 347.01

**COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DES TELESKIS**

Résultats reportés		42 708.67		13 542.44		56 251.11
Opérations de l'exercice	3 835.39	25 947.43	67 082.95	77 265.02	70 918.34	103 212.45
<b>TOTAUX</b>	3 835.39	68 656.10	67 082.95	90 807.46	70 918.34	159 463.56
Résultats de clôture		64 820.71		23 724.51		88 545.22
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 835.39	68 656.10	67 082.95	90 807.46	70 918.34	159 463.56
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		64 820.71		23 724.51		88 545.22

Libellés						
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE CCAS</b>						
Résultats reportés				22 149.81		22 149.81
Opérations de l'exercice			4 494.12	1 343.02	4 494.12	1 343.02
<b>TOTAUX</b>			4 494.12	23 492.83	4 494.12	23 492.83
Résultats de clôture				18 998.71		18 998.71
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>			4 494.12	23 492.83	4 494.12	23 492.83
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				18 998.71		18 998.71
<b>REGIE CHAUFFERIE BOIS</b>						
Résultats reportés		10 000.00				10 000.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	130 332.38	147 636.19	130 332.38	147 636.19
<b>TOTAUX</b>	0.00	10 000.00	130 332.38	147 636.19	130 332.38	157 636.19
Résultats de clôture		10 000.00		17 303.81		27 303.81
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		10 000.00	130 332.38	147 636.19	130 332.38	157 636.19
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		10 000.00		17 303.81		27 303.81

### 3. n°14/03/02 Affectation du résultat – Budget général

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 lors de sa séance du 12 mars 2014 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de : 476 812.70 €
- Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser d'investissement de : 194 231.03€
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 193 471.27 €
- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :
  - compte 1068 – couverture du besoin de financement = 200 000€
  - compte R002 – report en fonctionnement = 276 812.70 €

### 4. n°14/03/03 Affectation du résultat – Budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 lors de sa séance du 12 mars 2014 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de : 14 112.61 €
- Compte tenu du déficit des restes à réaliser d'investissement de : 14 152.52€
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 203 386.92 €

- Décide de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€  
compte R002 – report en fonctionnement = 14 112.61 €

#### **5. n°14/03/04 Affectation du résultat – Budget Téléski s**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 lors de sa séance du 12 mars 2014 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de : 23 724.51 €
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 64 820.71 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€  
compte R002 – report en fonctionnement = 23 724.51 €

#### **6. n°14/03/05 Affectation du résultat – Budget Régie c haufferie bois**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 lors de sa séance du 12 mars 2014 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de : 17 303.81 €
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 10 000 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€  
compte R002 – report en fonctionnement = 17 303.81 €

#### **7. n°14/03/06 Vote des 3 taxes**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **décide** de modifier les taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2014 qui se présentent comme suit :

- taxe d'habitation 9.60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 9.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.75%

#### **8. n°14/03/07 Subvention aux associations**

Le maire donne lecture des comptes et prévisions des associations de la commune ayant déposées une demande de subvention pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide** d'allouer les subventions au titre de l'année 2014 comme suit :

Soutien sportif Sacha Devillaz	250
Soutien sportif Gaspard PICCOT	250
Soutien sportif Laurent Poirier	250
Soutien sportif Timothé Moniot	250
Ass lieutenant de Louveterie	100
Caisse des écoles	3400
Valorsnà	1500
Ass Poya Nature	200
Pompiers de Vallorcine	1400
Groupe folklorique Li treiv'zin	400
Société de pêche	800
Anciens Combattants	330
Divers	1000

La somme de 1 000 € inscrite en « Divers » est réservée pour être allouée ultérieurement. Ces crédits soit la somme de 10 130€ seront inscrits au BP du budget général de l'exercice 2014 au compte 6574

#### **9. n°14/03/08 Subvention transports scolaires**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer à 150 € la subvention attribuée aux élèves du second cycle de Vallorcine au titre de l'année 2014.

Pour l'année scolaire 2013-2014 cette subvention est allouée aux familles dont les noms suivent par titre de recettes émis soit au nom des parents soit à celui de l'élève.

Ces crédits soit la somme de 3 000€ seront inscrits au BP du budget général de l'exercice 2014 au compte 6574

#### **10. n°14/03/09 Vote du BP – Budget Général**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

**Section fonctionnement**      **1 506 819.10 €**  
**Section d'investissement**      **718 275.38 €**

Le compte administratif 2013 ayant été voté avant le Budget primitif 2014, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

#### **11. n°14/03/10 Vote du BP – Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

**Section fonctionnement**      **279 893.68 €**  
**Section d'investissement**      **361 467.97 €**

Le compte administratif 2013 ayant été voté avant le Budget primitif 2014, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

## **12. n°14/03/11 Vote du BP – Budget Téléskis**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	<b>71 717.43 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>90 768.14 €</b>

Le compte administratif 2013 ayant été voté avant le Budget primitif 2014, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

## **13. n°14/03/12 Vote du BP – Budget Chauffage bois**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote, le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	<b>188 636.19 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>10 000.00 €</b>

Le compte administratif 2013 ayant été voté avant le Budget primitif 2014, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

## **14. n°14/03/13 Liste des marchés conclus en 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'arrêté du 8 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics fait obligations aux collectivités de publier au cours du premier trimestre de chaque année, sur support libre, la liste des marchés conclus par elles l'année précédente. La liste doit faire apparaître, au minimum, l'objet et la date du marché, ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal.

Cette liste, outre sa diffusion auprès du Conseil Municipal, sera affichée en Mairie.

Les membres du conseil en sont informés